

Le défi Boscardin « Courses écoliers »

Avusy

Règlement « Courses écoliers » (5 pages) ;

Catégories : U9/U11/U13/U15.

Catégories Filles et garçons	Age	Parcours	Nb de tours	Distance en km
U 9	6 – 8 ans	Parcours n°1	1 aller retour	1.3 km
U 11	9 - 10 ans	Parcours n°2	1	3.1 km
U 13	11 - 12 ans	Parcours n°2	3	8.6 km
U 15	13 - 14 ans	Parcours n°2	4	11.5 km

Parcours no 1: Route du Pré-Recoux. Aller sous conduite retour libre

Parcours no 2 : Route du Pré-Recoux, rte d'Avusy, ch du Cannelet, Route de Chancy.

Nombre de tours : selon les catégories déterminées dans le tableau ci-dessus

Circuit: la course en circuit est ouverte à tous les jeunes âgés jusqu'à 16 ans. Les départs

seront respectivement donnés indépendamment pour chaque catégorie d'âge, en

commençant par la catégorie U9.

Chronométrage: Lors de la remise du dossard, une puce de chronométrage sera remise au participant

contre le dépôt d'une pièce d'identité valable (voir sous point responsabilités). Chaque coureur a l'obligation de fixer sur son vélo la puce de chronométrage remise, selon le schéma imposé par ChronoRomandie et se porte garant de sa restitution

après la course.

En cas de perte un montant de 120 CHF sera perçu par puce électronique non

restituée.

Départ : les coureurs se rassemblent selon les indications des commissaires

Arrivée : route du Pré-Recoux

Horaire: selon programme de la manifestation voir le site internet www.ledefiboscardin.ch

Dossards: centre communal d'Avusy, horaires de distribution selon programme de la

manifestation (voir le site internet www.ledefiboscardin.ch).

Vestiaires : centre communal d'Avusy

Distribution des centre communal d'Avusy. Pour l'heure se référer au programme de la

prix et résultats : manifestation.

Prix : coupes aux 3 premiers de chaque catégorie (filles et garçons) une médaille souvenir

sera remise à tous les participants ne faisant pas partie des 3 premières places de

leur catégorie. Présence obligatoire sur le podium de tous les enfants.

Inscriptions: l'inscription est gratuite, pour des raisons d'organisation, merci d'utiliser le

formulaire d'autorisation parentale (document disponible en ligne sur le site

internet, <u>www.ledefiboscardin.ch</u>).

Dispositions : le port du casque à coque rigide est obligatoire, l'oreillette est interdite, les coureurs

devront se soumettre au règlement de l'organisateur. Chaque participant doit être

au bénéfice d'une assurance accident et responsabilité civile.

Port du dossard : U9 le dossard se porte à droite.

U11-U13-U15 se porte à gauche.

Abandon: en cas d'abandon, le coureur a l'obligation de retirer son dossard, ainsi que la puce

de chronométrage.

Classement : classement établit selon l'ordre de passage de la ligne d'arrivée et selon le nombre

de tours effectué par catégorie. (voir le tableau des catégories).

Véhicules : Les véhicules suiveurs sont strictement interdits sur le parcours (même à vélo). Tout

concurrent profitant d'une aide extérieure sera disqualifié. (Cette règle ne s'applique

pas aux véhicules désignés « officiels » par l'organisateur.)

Signalisation: tous les coureurs ont l'obligation de se conformer au règlement sur la circulation

routière, ainsi qu'aux ordres des commissaires et signaleurs.

Responsabilité: La présence du représentant légal ou d'un accompagnant majeur autorisé par les

parents de l'enfant participant à l'une des courses, est obligatoire le jour de l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents survenant aux coureurs ou dont ils pourraient être la cause. Chaque concurrent doit être au bénéfice d'une assurance RC et d'une assurance accident. Tous les frais découlant d'une prise en charge médicale (ambulance, médecin, hospitalisation, etc)

ou technique (pièce de rechange) sont à la charge du participant.

Dommage matériel : ni l'organisateur, ni l'assureur de l'organisation ne couvrent les dommages que

pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas

de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et perte :

les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Premiers de secours : un dispositif de secours est mis en place dans l'enceinte du complexe sportif d'Avusy. Il sera placé sous la responsabilité d'une équipe de samaritains.

Parking: des places de parking sont disponibles (nombre limité) à proximité du complexe

sportif. Merci de vous conformer aux recommandations des signaleurs

Infrastructure d'accueil :

des vestiaires (non surveillés) et douches sont à disposition sur le complexe sportif d'Avusy.

Restauration : une petite restauration et un choix de boissons.

Image: Chaque participant donne son accord à l'organisateur pour l'utilisation de son image

à des fins de promotion pour l'épreuve. En cas de désaccord à cette clause, le

participant devra le spécifier par écrit au comité d'organisation.

Chaque participant déclare également accepter figurer sur un fichier listing informatique, dont le comité s'engage à ne pas diffuser le contenu, n'y a en faire un

usage commercial.

Acceptation du en prenant part à l'épreuve, le coureur atteste avoir pris connaissance du

règlement et déclare s'y soumettre. Des contrôles inopinés auront lieu durant les

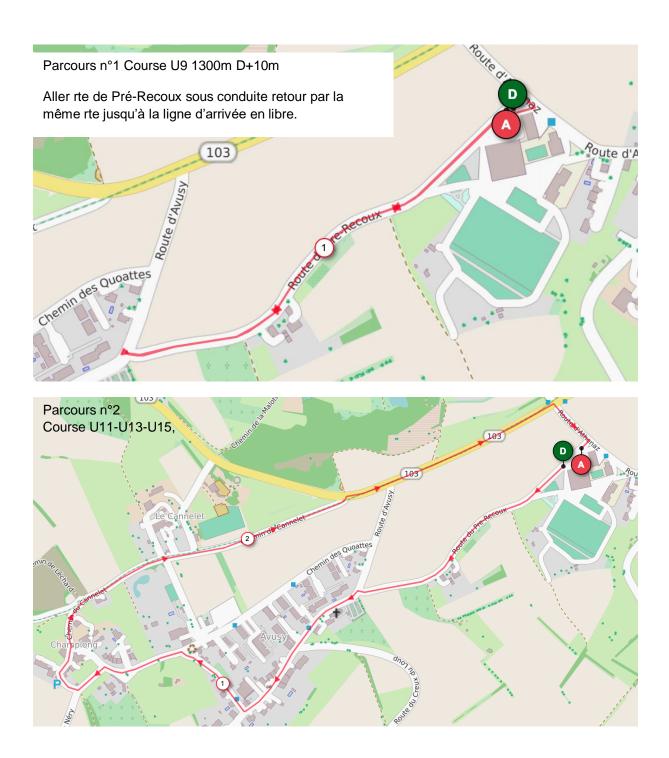
courses afin d'assurer la régularité et la sécurité de celles-ci Le comité

d'organisation se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires vis-à-vis

du coureur qui se comporterait de manière anti-sportive.

Réclamations : les réclamations doivent être faites auprès du comité d'organisation de l'épreuve et

des commissaires au plus tard **15 minutes** après l'affichage des résultats.



Le comité d'organisation